

Champion du Comité permanent interorganisations (CPI) sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés Priorités et initiatives 2019-2020

En décembre 2018, la stratégie du Champion du CPI sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels a exposé la vision suivante : *« un environnement humanitaire dans lequel les personnes touchées par les crises se sentent en sécurité et respectées, et peuvent accéder à la protection et à l'assistance dont elles ont besoin, sans crainte d'être exploitées ou abusées, et dans lequel les travailleurs humanitaires se sentent soutenus, respectés et habilités à fournir cette assistance dans un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement sexuel. »*



S'appuyant sur le travail des précédents Champions, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, a identifié pour la période de son mandat, qui court de septembre 2019 à août 2020, les **trois priorités** suivantes:

1
Améliorer la prévention

L'éradication de l'inconduite sexuelle exige une réponse rapide et solide à toute allégation. Des efforts résolus doivent aussi être déployés pour empêcher, en amont, que de tels abus ne se produisent. Nous devons veiller à ce que chaque **collègue comprenne son rôle** en matière de prévention et de réponse à l'inconduite sexuelle, et à ce que les personnes que nous servons **aient pleine connaissance de leurs droits** de bénéficier d'une protection et d'une assistance sans être soumises à une forme quelconque d'exploitation ou d'abus sexuels.

2
Élargir les espaces sûrs

Il faut beaucoup de courage aux victimes/survivants pour parler et nous devons trouver tous les moyens possibles pour **alléger ce fardeau**. Nous devons donc œuvrer ensemble pour **surmonter les nombreux obstacles au signalement**, faire de **l'approche centrée sur la victime** non seulement un principe, mais une réalité, et **protéger à la fois les survivants et les témoins**.

3
Promouvoir un usage respectueux de l'autorité

L'inconduite sexuelle **trouve ses racines dans les déséquilibres de pouvoir**. Nous devons par conséquent **réfléchir à la façon dont nous faisons usage de notre pouvoir et de nos privilèges** et veiller à créer des **environnements de travail où règnent respect et responsabilité**, où les écarts de conduite ne sont pas tolérés, et où les cadres dirigeants communiquent, incarnent et appliquent des normes éthiques.

Les **cinq initiatives** ci-après sont proposées, chacune correspondant à une ou plusieurs des priorités énoncées.

1. Organiser une séance de travail sur les valeurs, la culture et les attitudes avec les directeurs des organisations représentées au CPI: La séance d'autoréflexion devrait se tenir lors d'une prochaine réunion du CPI. Elle entend s'appuyer sur une approche d'apprentissage par l'expérience pour aboutir à des **engagements clairs** des directeurs des organisations représentées au CPI en faveur d'un changement de culture organisationnelle visant à **créer des environnements de travail où règnent le respect et la responsabilité**.
2. **Donner plus de visibilité à l'engagement du CPI:** Les mandants du CPI se doivent d'aborder la question de l'inconduite sexuelle en toute occasion opportune, en particulier au cours des missions qu'ils effectuent ou dans leurs interactions avec leurs collègues. Pour faciliter cette tâche, qui peut s'avérer délicate, notamment dans certains contextes culturels spécifiques, il sera mis à la disposition des membres du CPI **un ensemble d'outils de communication pour susciter l'intérêt et la réflexion** auprès de leurs interlocuteurs. En outre, le Haut-Commissaire soutient l'organisation d'une mission conjointe avec d'autres directeurs d'organisations représentées au CPI et/ou de dirigeants dans ce domaine, afin de montrer l'engagement du CPI sur la question de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, d'écouter les victimes et de plaider en faveur d'une plus grande mobilisation sur le sujet.
3. **Faciliter le partage de bonnes pratiques et de ressources en matière d'amélioration de la culture organisationnelle:** Prenant pour base les efforts significatifs déployés par les membres du CPI dans ce domaine, nous entendons **exploiter les supports existants, les développer et les diffuser largement**. L'objectif sera d'aider tous les membres du CPI à s'engager dans des processus de réflexion sur la culture individuelle et organisationnelle et à **favoriser des environnements de travail exempts de toute forme d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuels**.
4. **Développer un programme de formation interinstitutions à l'intention des partenaires sur la protection contre l'inconduite sexuelle:** Afin d'aider tous les membres du CPI à satisfaire aux normes établies en matière de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, nous adapterons, à des fins de formation interinstitutions et en collaboration avec l'OIM et d'autres partenaires, une formation innovante en face-à-face sur la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels **élaborée par l'OIM**. **Le programme de formation comprendra également un volet sur la lutte contre le harcèlement sexuel**. Un **module de formation aux enquêtes sur les cas d'exploitation et d'abus sexuels** sera également mis à la disposition de tous les membres du CPI.
5. **Établir un fonds dévolu aux activités de sensibilisation et de communication auprès des communautés sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels:** Pour aider les membres et les partenaires affiliés du CPI qui ne disposent pas des ressources et/ou de l'expertise suffisantes pour **élaborer et diffuser du matériel d'information et de communication sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels**, un fonds sera créé pour octroyer rapidement de petites subventions au niveau local. Les bénéficiaires potentiels devront démontrer qu'ils ont mené, en collaboration avec les communautés, une analyse de leurs besoins et des voies de communication privilégiées. Les supports développés seront mis à la disposition de tous les membres du CPI.

FIN